

Nom commercial: Propyphenazonum

Numéro de la matière: 067426

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.05.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Propyphenazonum

N° d'article 06742600

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence ***

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

Nom commercial: Propyphenazonum

Numéro de la matière: 067426

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.05.22

P330 cas de malaise.
Rincer la bouche.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Propyphénazone

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Propyphénazone**

No. CAS	479-92-5		
No. EINECS	207-539-2		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4		H302

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eeau, Mousse, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone, Sable, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Nom commercial: Propyphenazonum

Numéro de la matière: 067426

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.05.22

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Le produit est capable d'explosion de poussière. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Précautions pour le stockage en commun**

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Filtre à particules P2

Protection des mainsGants en caoutchouc nitril - NBR
La protection des mains doit se conformer EN 374.**Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre cristalline
Couleur	blanc à légèrement jaunâtre
Odeur	inodore

Nom commercial: Propyphenazonum

Numéro de la matière: 067426

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.05.22

valeur pH

Valeur	5.8	à	7.0
température	20	°C	

Point de fusion

Valeur	102	à	106	°C
--------	-----	---	-----	----

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

Hydrosolubilité

Valeur	24	g/l
température	16.5	°C

propriétés explosives

évaluation	non
------------	-----

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines. Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	860	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Propyphénazone**

Espèces	rat	
DL50	860	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Corrosion/irritation cutanée

Nom commercial: Propyphenazonum

Numéro de la matière: 067426

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.05.22

Remarque	N'est disponible
lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Remarque	N'est disponible
sensibilisation	
Remarque	N'est disponible
Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée	
Remarque	N'est disponible
Mutagénicité	
Remarque	N'est disponible
Toxicité pour la reproduction	
Remarque	N'est disponible
Cancérogénicité	
Remarque	N'est disponible
toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
Remarque	N'est disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

N'est disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

N'est disponible

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Propyphenazonum

Numéro de la matière: 067426

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.05.22

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Auto-évaluation

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.